

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

Délibération n°079/2026 : Election d'un délégué à Initiative Gard

Fabien CRUVEILLER explique que la mission d'Initiative Gard est d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprises en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier, via un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle exigée ; les appuyer dans le montage de leur projet et les accompagner ensuite jusqu'à la réussite économique de leur entreprise.
C'est une association loi de 1901 qui regroupe des acteurs publics et privés.

Il indique qu'elle a pour objectif de faciliter la création ou la reprise d'entreprises et participer à un projet de développement économique. On trouve autour de la table des plateformes, les collectivités locales, des chefs d'entreprises ou des cadres, des professionnels de l'entreprise (experts-comptables, banquiers, avocats), etc.

Le territoire d'intervention de la plateforme est le département du Gard plus le canton de Ganges (34). Les fonds proviennent des membres de l'association : Europe, Etat, CDC, CG30, Conseil régional, Communes, EPCI, CCI, CMG, Entreprises Locales, Nationales, Banques, Professions Libérales.

Plusieurs entreprises du territoire de la communauté de communes bénéficient chaque année de cet effet de levier pour se créer ou se développer.

Il précise qu'en 2025, sur le territoire du Piémont Cévenol, 4 entreprises ont bénéficié du soutien d'Initiative Gard (2 créations et 2 entreprises en croissance), à travers 34 000 € prêtés à 0 % et 181 944 € de prêts bancaires complémentaires mobilisés, permettant la création ou le maintien de 8 emplois.

Afin de contribuer activement à cet outil de soutien aux entreprises locales en création et développement la CCPC est membre du conseil d'administration de l'association.

Il ajoute qu'à cet effet, **il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant représentant la Communauté de communes** au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale d'Initiative Gard.

Fabien CRUVEILLER appelle à la candidature les conseillers communautaires pour représenter la Communauté de Communes à Initiative Gard. Les candidatures sont les suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Cyril MOH	Stéphan BERTO

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de poursuivre notre collaboration avec nos partenaires institutionnels,
Considérant les statuts d'Initiative GARD,
Considérant la nécessité de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes du Piémont Cévenol au sein de l'association Initiative GARD,
Considérant les candidatures présentées,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de désigner Monsieur Cyril MOH en qualité de délégué titulaire et Monsieur Stéphan BERTO en qualité de délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein de l'association Initiative GARD

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président
Fabien CRUVEILLER



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026